

Séance ordinaire du 27 février 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-sept février deux mille vingt-trois à quinze heures trente-six, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin (partiellement).

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général (partiellement), Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement) et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-01-59

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 27 février 2023.

Le président du comité quitte son siège. La séance est alors présidée par le vice-président du comité.

CE-2023-01-60

Approbation du procès-verbal des séances du 21 février 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 février 2023.

CE-2023-01-61

Autorisation d'affichage des postes de directrice ou directeur du Développement économique et de la promotion et de directrice ou directeur des Finances et trésorière ou trésorier

[Document d'aide à la décision GCH-2023-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'autoriser l'affichage des postes de directrice ou directeur du Développement économique et de la promotion et celui de directrice ou de directeur des Finances et trésorière ou trésorier.

Le président du comité reprend son siège.

Les membres du comité abordent divers sujets.

Le président du comité quitte son siège. La séance est alors présidée par le vice-président du comité.

CE-2023-01-62

Transformation de la structure actuelle à la Direction du service de police [Document d'aide à la décision GCH-2023-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la transformation de la structure actuelle de la Direction du service de police, telle qu'elle est présentée à la fiche de prise de décision GCH-2023-014, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis et à pouvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-01-63

Abrogation des résolutions CE-2023-00-89 « Attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds » et CV-2023-00-53 « Attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds » et annulation de l'appel d'offres et rejet des soumissions pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds [Document d'aide à la décision APP-2023-038](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2023-00-89 « Attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2023-00-53 « Attribution de contrats pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds ».

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'annuler l'appel d'offres 2022-50-126 pour le service de réparation mécanique à taux horaire pour des camions lourds et de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues, pour les motifs mentionnés à la fiche de prise de décision APP-2023-038.

CE-2023-01-64

Annulation de l'appel d'offres et rejet des soumissions pour le service de réparation de conduite et de suspension à taux horaire pour véhicule [Document d'aide à la décision APP-2023-040](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'annuler l'appel d'offres 2022-50-128 pour le service de réparation de conduite et de suspension à taux horaire pour véhicule et de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues, pour les motifs mentionnés à la fiche de prise de décision APP-2023-040.

CE-2023-01-65

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 19.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
